

noir dans toutes les régions boisées. Les loups sont communs et très répandus. Les variétés de couleur de cette espèce sont le gris, le noir et le bleu. La fourrure de renard contribue de plus de la moitié du commerce total des fourrures. Presque toutes les peaux de renard argenté proviennent maintenant des renardières, tandis que celles de renard blanc et de renard bleu viennent des régions de l'Arctique. L'hermine ou belette est passablement abondante dans tout le pays et se rencontre jusque dans les régions les plus septentrionales que fréquentent les trappeurs. La loutre, le castor, la martre, le pékan et le vison sont des fourrures d'une qualité et d'une beauté rares. Elle se rencontre dans toute la partie boisée de la zone septentrionale. L'élevage du vison se pratique grandement maintenant sur les fermes à fourrure, et la peau du vison élevé en captivité est supérieure à celle du vison resté à l'état sauvage.

Parmi les rongeurs, le castor a une peau de très grande valeur, mais cette race donne des signes d'extinction et en conséquence les restrictions imposées à sa prise ont été rendues plus rigides. Le rat-musqué est maintenant aussi assez haut-coté et il dépasse de beaucoup toutes les autres espèces par le nombre de prises; sous le nom commercial de "phoque de l'Hudson", sa fourrure est devenue l'une des favorites à prix modérés.

Conservation.*—La conservation des animaux à fourrure au Canada relève des gouvernements provinciaux et de celui des territoires. Toutefois, le Dominion est aussi intéressé à la conservation des animaux à fourrure et des ressources de la vie sauvage, et c'est en effet dans le but de coordonner les efforts des différents organismes de conservation de la vie sauvage qu'en 1916 le Conseil consultatif de la protection de la vie sauvage fut créé. Le Conseil est chargé d'aider à l'application de la loi concernant les oiseaux migrateurs et la loi concernant le gibier du Nord-Ouest mais il s'est aussi occupé de bien d'autres problèmes touchant la protection de la vie sauvage. Au moyen de conférences convoquées autrefois par le ministère de l'Intérieur, mais maintenant par le ministère des Mines et Ressources, entre les autorités fédérale et provinciales une ligne de conduite uniforme et concertée a été adoptée au profit de la conservation des ressources animales sauvages du Canada. Le plan général arrêté au sujet des animaux à fourrure a deux objectifs: premièrement réglementer la chasse en limitant la prise ou la saison afin de prévenir l'extinction de la vie sauvage où les conditions naturelles lui sont favorables; et deuxièmement établir à des points stratégiques des réserves d'où la vie sauvage s'étendrait naturellement sur de vastes étendues.

Plusieurs de nos animaux à fourrure les plus précieux sont sujets à des fluctuations prononcées quant au nombre. Les périodes d'abondance et de rareté se répètent assez régulièrement pour qu'elles puissent être appelées des cycles et elles ont une influence importante sur le commerce des fourrures en général et plus particulièrement sur le bien-être d'une forte proportion de nos populations indienne ou esquimaude dont la subsistance dépend de la vie sauvage. En collaboration avec le Bureau de la Population animale, l'université Oxford et la Compagnie de la baie d'Hudson, le ministère des Mines et Ressources a inauguré une enquête sous forme de questionnaire annuel envoyé à un certain nombre de postes de l'Arctique dans le but de déterminer, si possible, les faits relatifs à chacune de ces fluctuations. Il importe de poursuivre cette enquête d'année en année parce que la situation est constamment changeante et il est espéré qu'il en découlera des données qui permettront de prévoir la période d'abondance de chacune des espèces importantes—

* Préparé sous la direction de F. H. H. Williamson, commissaire des Parcs Nationaux du Canada, ministère des Mines et Ressources, Ottawa, par Hoyes Lloyd, inspecteur de la protection de la vie sauvage.